



Dossier de Presse

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020



FACE A LA DURETÉ DE LA CRISE, IL FAUT DES RÉPONSES AMBITIEUSES ET DURABLES POUR LES PERSONNES À LA RUE ET MAL LOGÉES

Avec près de 190 000 places d'hébergement en fonctionnement et l'ouverture de 9 000 places d'hébergement hivernal depuis le 18 octobre, date de démarrage du plan hiver, la mobilisation de l'Etat et des associations est forte pour héberger et accompagner les personnes à la rue dans un contexte de crise sanitaire qui pénalise durement les populations les plus exclues.

Pour autant, la situation reste toujours aussi dramatique pour un nombre très important de personnes à la rue ou mal-logées :

Le 13 novembre, 3500 personnes (dont un millier sur Paris) ont appelé le 115 sans obtenir de place d'hébergement. Dans les grandes villes, et contrairement au premier confinement, les chiffres du 115 montrent un taux de demandes non pourvues avoisinant les 80 à 90%. En journée, les contraintes liées aux mesures sanitaires diminuent les capacités de prise en charge des accueils de jour, avec des personnes qui se retrouvent à la rue toute la journée, en rupture d'accompagnement et de lien social. Dans ce contexte de pénurie, le principe d'accueil inconditionnel et celui de la continuité de l'accueil, sont quotidiennement remis en cause.

Dans les mois à venir, l'affaiblissement des ressources conjugué à l'augmentation des charges liées au logement risque de mettre de nombreux locataires en difficulté pour payer leurs quittances de loyer et leurs factures d'énergie, faisant craindre une vague d'expulsions importantes dans les mois qui suivront la fin de la trêve des expulsions locatives, en avril 2021.

Ces expulsions risquent d'intervenir alors même que **le nombre de personnes sans domicile, qui a doublé depuis 2012, concerne aujourd'hui environ 300 000 personnes** (selon la définition donnée par l'INSEE des personnes SDF comprenant les personnes à la rue, hébergées ou vivant dans un abri de fortune), que le nombre de relogements de personnes sans domicile reste très en deçà des besoins et que le parc d'hébergement est complètement saturé.

Sans autre alternative, plus de 16 000 personnes vivent aujourd'hui en bidonville dans la plus grande précarité, et dans la peur d'une expulsion signifiant un retour à la rue. **Les expulsions de campements, squats et bidonvilles ont repris de manière accélérée depuis l'été jusqu'à la trêve hivernale : selon l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, parmi les 1 079 expulsions depuis le 31 octobre 2019 - dont 699 depuis le début de la crise sanitaire - 90 % n'ont pas été suivies d'une solution de logement ni d'hébergement.**

Lorsque des propositions sont faites, il s'agit majoritairement de mises à l'abri temporaire, qui ne permettent pas aux personnes expulsées de sortir durablement de la précarité, de se projeter et de s'ancrer dans un lieu de vie pérenne. Le 17 novembre, selon le communiqué de la préfecture, 3 000 personnes ont été évacuées d'un campement en Seine-Saint-Denis, pour être "mises à l'abri" dans des hébergements d'urgence ou en gymnase, une solution inadaptée dans le contexte sanitaire et contraire aux instructions gouvernementales du 3 novembre. Cette opération particulièrement violente a laissé plus de 500 personnes dans la rue sans solution.



Dossier de Presse



La précarité a un impact direct sur la santé des personnes vivant à la rue. Selon le Collectif des morts de la rue, **au moins 659 personnes sont décédées en 2019 à un âge particulièrement jeune, 50 ans en moyenne contre 79 ans en population générale.** Chaque année, plus de 10 000 personnes ne disposant pas de logement et atteintes par une ou plusieurs pathologies graves demandent à être admises en appartement de coordination thérapeutique sans succès, faute de places disponibles.

Enfin, malgré un engagement fort de l'Etat et des associations pour renforcer les distributions alimentaires et distribuer des chèques services aux ménages précaires, la demande de produits d'alimentation et d'hygiène ne diminue pas depuis le premier confinement. De nouveaux publics, jeunes, familles monoparentales, travailleurs précaires sollicitent ces distributions et témoignent de la paupérisation d'une partie importante de la population.

Dans un tel contexte, il est impératif de répondre aux urgences sociales en garantissant l'hébergement inconditionnel et l'accompagnement de toutes les personnes à la rue, tout en développant des solutions ambitieuses à court et moyen termes pour garantir à chaque personne un logement digne et pérenne. Or, en ajoutant les aides exceptionnelles annoncées par le 1er Ministre le 24 octobre dernier, le plan de relance dédie moins de 3 % des 100 milliards d'euros aux plus précaires, un grand nombre de jeunes restent sans ressource faute d'accès au Rsa, les attributions de logement sociaux sont au plus bas (- 100 000 en 2020), la production neuve de logement sociaux est à la baisse, en raison notamment des ponctions infligées aux bailleurs sociaux, et l'écart entre les bas revenus et les coûts liés au logement est de plus en plus difficile à combler en raison des coupes dans les aides personnelles au logement (APL).

Pour mettre durablement fin au sans-abrisme, il est indispensable d'investir massivement dans une politique ambitieuse de Logement d'abord et d'aller au-delà des objectifs fixés dans le cadre du plan quinquennal de 2017 ; cela afin d'accompagner vers le logement toutes les personnes actuellement hébergées et les personnes à la rue, mais aussi de

relancer la construction de logements à vocation sociale à très bas loyer, ce qui constituera par ailleurs un levier majeur de création d'emplois et de croissance économique au service de l'intérêt général en temps de crise.



LA SITUATION EN QUELQUES CHIFFRES**SUR LE PLAN NATIONAL :**

LE 13 NOVEMBRE,

3500**PERSONNES ONT
APPELÉ LE 115**

sans obtenir de place, parmi lesquels une majorité de personnes en famille. Dans les grandes villes début novembre, 80 à 90 % des personnes appelant le 115 n'obtenaient pas de solution d'hébergement

300 000**PERSONNES SONT
SANS DOMICILE EN FRANCE
MÉTROPOLITAINE**

(selon la définition donnée par l'INSEE des personnes SDF comprenant les personnes à la rue, hébergées ou vivant dans un abri de fortune)

AU MOINS

659**PERSONNES**

qui ont vécu un passage à la rue sont décédées en 2019 (chiffre Collectif des morts de la rue)

EN MOYENNE

20€**PAR JOUR HORS
ILE DE FRANCE**

Les prix de journée dans l'hébergement ne permettent pas l'accompagnement social nécessaire à la sortie vers le logement.

1079**LIEUX DE VIE
INFORMELS**

ont été expulsés depuis le 31 octobre 2019, 699 depuis le début de la crise sanitaire. (Chiffre Observatoire des expulsions de lieux de vie informels)

PLUS DE

65 000**PERSONNES VIVENT
À L'HÔTEL**

ENVIRON

600 000**LOGEMENTS INDIGNES****QUELQUES ZOOMS TERRITORIAUX****MARSEILLE**

Malgré les besoins, à Marseille, les accueils de jour, qui recevaient plusieurs centaines de personnes sans abri par jour avant la crise covid, ont dû réduire drastiquement leur capacité d'accueil du fait des règles sanitaires.

A Marseille, le secteur associatif, épuisé, est confronté à une diminution du nombre de bénévoles de 20 à 30%.

LILLE

dans le département du Nord, 460 personnes ont sollicité le 115 le 13 novembre dernier sans obtenir d'hébergement.

NANTES

Sur l'agglomération Nantaise, plus de 2600 personnes vivent en bidonville, et 500 personnes survivent dans des squats ou à la rue, parmi lesquelles des femmes, des enfants et des nouveaux nés.

SEINE-SAINT-DENIS

En Seine-Saint-Denis, 226 refus d'hébergement au 115 sont recensés chaque jour, avec une carence particulière pour les couples et les personnes isolées. Entre 65 et 80 % des personnes isolées sans domicile fréquentant des accueils de jour n'ont plus recours au 115.



PROPOSITIONS DU CAU^{1/2}**RÉPONDRE AUX URGENCES SOCIALES IMMÉDIATES :**

- 1 Garantir l'accès inconditionnel à l'hébergement et la mise à l'abri de toute personne à la rue ou appelant le 115**, avec un accompagnement et un accès à l'alimentation en mobilisant tous les locaux disponibles et adaptés, y compris par la réquisition. L'utilisation de gymnases et de salles collectives doit être évitée dans le contexte sanitaire et pour des raisons de dignité.
- 2 Ouvrir de nouveaux accueils de jours** pour compenser les restrictions de l'accueil liées aux consignes sanitaires et permettre aux personnes d'être accompagnées en journée.
- 3 Garantir à toute personne ou famille en difficulté un accès à l'alimentation** à travers le renforcement des moyens des associations d'aide alimentaire et **une nouvelle campagne de distribution de chèques services dès cet hiver**
- 4 Se fixer des objectifs ambitieux de sortie vers le logement des personnes hébergées cet hiver**, en engageant dans chaque territoire, une contractualisation avec les réservataires de logements sociaux

INVESTIR DANS UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT QUI PERMETTE LA SORTIE VERS LE LOGEMENT

- 1 Investir massivement dans le logement très social via le financement de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI sous plafonds APL** par le biais d'un retour de l'Etat dans le financement des aides à la pierre et le renoncement à la RLS, et mobiliser le parc privé par la mobilisation du parc vacant et le conventionnement via l'ANAH de 40 000 logements par an.
- 2 Poursuivre le développement du logement adapté, notamment des pensions de famille et de l'intermédiation locative, et lever les freins à leur mise en oeuvre sur les territoires :** augmentation des moyens d'accompagnement social en Intermédiation Locative, sécurisation des risques locatifs encourus par les associations, élargissement de la garantie VISALE, fléchage des enveloppes dédiées gérés par les Directions départementales de la Cohésion sociale. **Définir une véritable stratégie permettant d'accroître la production de logements en résidences sociales.**
- 3 Attribuer davantage de logements sociaux et de logements d'insertion aux personnes sans domicile**, grâce à des baisses de quittance ciblées, une revalorisation des APL, un renforcement des mesures d'accompagnement social et un respect strict des quotas d'attributions en faveur des ménages très pauvres et prioritaires sur l'ensemble des contingents. **Accroître les possibilités d'orientation vers le logement des publics suivis par les SIAO par une meilleure coordination avec les bailleurs sociaux et les réservataires (Collectivités, Action Logement, Etat).**
- 4 Créer un fonds national d'aide à la quittance pour aider les locataires dont les revenus ont baissé depuis mars 2020**, avec un apport financier initial de l'Etat d'au moins 200 millions d'euros permettant d'abonder, tout en les homogénéisant, les aides au maintien des Fonds de Solidarité Logement gérés par les Départements. **Abonder de 50 M€ supplémentaires le fonds d'indemnisation des propriétaires géré par les préfets.**



PROPOSITIONS DU CAU^{2/2}

- 5 Revaloriser immédiatement les APL, annuler les coupes effectuées depuis 2017** (baisse de 5€, désindexations...) **et rétablir l'APL-accession à la propriété.**
- 6 Généraliser l'encadrement des loyers à toutes les zones tendues.**
- 7 Accélérer la résorption des squats et bidonvilles, et l'élargir aux territoires d'outre-mer et aux publics extra-européens. Augmenter pour cela le budget dédié à cette politique et les moyens de mise en œuvre à travers l'effectivité du pilotage, de la coordination, de l'animation à différentes échelles, et en engageant au plus vite des projets d'insertion concertés avec les ménages et l'ensemble des acteurs concernés.** Cette effectivité doit se traduire par des stratégies territoriales planifiées et partagées. Dans l'attente d'une résorption planifiée, sécuriser ou permettre l'accès à l'eau potable sur site, à des sanitaires, à l'hygiène, à l'alimentation et au ramassage des ordures pour toutes les personnes vivant en squats et en bidonvilles. Des instructions claires visant à surseoir à toute expulsion ou évacuation pendant la durée de la crise sanitaire doivent être données aux préfets et un espace de coordination proposé aux acteurs de terrain.
- 8 Assurer et renforcer l'accès aux soins et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes sans domicile.** En simplifiant l'accès à la couverture maladie pour tou-te-s et en développant les actions d'aller-vers et de médiation en santé qui ont montré, lorsqu'elles ont été mises en œuvre, leur efficacité durant la crise sanitaire.
- 9 Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans leur accès aux soins et à l'hébergement.** Des places d'hébergement en non-mixité doivent être créées pour les femmes sans domicile, les femmes isolées, les femmes en sortie de maternité, mineures et cheffes de familles monoparentales, quel que soit leur statut administratif. Leur accès à l'hygiène et à des soins de droit commun adaptés à leur genre et à leur parcours de vie doivent être favorisés : santé sexuelle et reproductive, prévention et dépistage, sensibilisation aux violences et aux mutilations génitales féminines, droits à la santé, droits des femmes, lutte contre la précarité menstruelle...
- 10 Faciliter, via une instruction aux préfets, l'obtention de titres de séjour aux personnes qui devraient y avoir accès, afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et au logement.**
- 11 Lancer au plus vite un plan national et programmatique de lutte contre l'habitat indigne.** De nombreuses procédures de lutte contre l'habitat indigne sont délaissées depuis le début de la crise sanitaire, alors que plus d'un million de personnes y sont confinées, et cela, malgré les risques pour leur santé qui seront pour certains, enfants et adultes, très sévères sur le long terme.
- 12 Augmenter les investissements publics dans la rénovation énergétique pour traiter 4,8 millions de passoires énergétiques en une décennie.** Prioriser les 2 millions de logements occupés par des ménages modestes, en rendant possible la réalisation de travaux de rénovation tout en garantissant un reste à charge proche de zéro.



NOS 39 ASSOCIATIONS

Advocacy France
Association des Cités du Secours Catholique
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Association DALO
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Enfants de Don Quichotte
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
Fédération des Acteurs de la Solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage
(FNASAT-Gens du voyage)
Fédération Nationale des Samu Sociaux
Fédération Santé Habitat
Fondation Abbé Pierre
Fondation de l'Armée du Salut
France Terre d'Asile
Habitat et Humanisme
Jeudi Noir
La Cloche
Les petits frères des Pauvres
Ligue des Droits de l'Homme
Médecins du Monde
Secours Catholique
SoliHa – Solidaires pour l'Habitat
Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL)
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

CONTACTS PRESSE

Anne Lambert de Cursay

CHARGÉE DES RELATIONS MÉDIAS - FONDATION ABBÉ PIERRE :
alambertdecursay@fap.fr - 06 23 25 93 79

Audrey-Jane Baldi

RESPONSABLE DU SERVICE COMMUNICATION
FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ :
audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org - 06 17 80 03 52

Margaux Lesage

CHARGÉE DES RELATIONS MÉDIA, MÉDECINS DU MONDE :
margaux.lesage@medecinsdumonde.net - 06 30 52 82 34

Hélène Denise

COORDINATRICE DU CAU :
hdenise@fap.fr - 06 16 76 22 30

